



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEUSE ROGNON

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2025, 18 HEURES 30 À LA SALLE DES FÊTES D'ILLOUD

Étaient présents :

BARAUX Philippe,
BECUS Annie,
BEGIN Dominique,
BILLETTE Raphaël,
BOULART Michel,
BOURCELOT Anne Claire,
BOURG Béatrice,
BOUVENOT Francis,
BRAYER Jean-Claude,
CHANE Didier,
CHARLET Monique,
CHARROYER Christophe,
COLAS Jean-Pierre,
COSSON Claude
CRETINEAU Patrice,
DEBRIENNE JANNEL Brigitte
(suppléante),

DESNOUVEAUX Gilles,
ECOSSE Laurent,
FABRE Frédéric,
FAURE Philippe
FLAMMARION Marie-Claude,
GARNIER Marie-Line (suppléante),
GAUVAIN Christelle,
GUILLERMO Sébastien
GUNTHER Jean-François,
HASSELBERGER Laurent,
JACQUEMIN Monique,
JOFFROY Marie France,
LACROIX Nicolas,
LADIER Gisèle,
LAMBERT Pierre-Jean,
LAUMONT Jean-Claude,

LERAT Marion,
LEROUX Philippe,
LIMAUX Christophe,
LUISIN Bernard,
MASSAUX Hugues,
MOCQUET Thierry,
NOBLOT Marie-Antoinette,
NORIS Guy (suppléant),
PETIT Didier,
RONDOT Dominique,
ROUTIER Alain,
THEVENIN Jean Christian,
THOMAS Francis,
TRELAT VALLON François
VARIS Jessica,

Soit 47 représentants des communes sur 77

Pouvoirs :

Monsieur Jean Guillaume DECORSE a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GUNTHER,
Monsieur Fabrice GARLINSKI a donné pouvoir à Monsieur Laurent HASSELBERGER,
Monsieur Bernard GUY a donné pouvoir à Madame Marie-Antoinette NOBLOT,
Madame Laëtitia HENRISSAT a donné pouvoir à Madame Marie-France JOFFROY,
Monsieur Claude JEANDEMANGE a donné pouvoir à Monsieur Sébastien GUILLERMO,
Monsieur Jean-Philippe NUFFER a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEROUX,
Madame Sylvie PAROT a donné pouvoir à MONSIEUR Claude COSSON,
Monsieur Emmanuel ROUYER a donné pouvoir à Madame Marion LERAT.

Excusés :

CAUSSIN Mathieu,
COLLOMB Didier
COURTIER Vincent,
DECORSE Jean-
Guillaume,
DEPOISSON Emmanuel,
DUPONT Jacky,
DUTANT Laurence,
EMPRIN Jean-Pierre,
FLORENTIN Jean Luc
FONTAINE Romuald,

GARLINSKI Fabrice
GRAILLOT Philippe,
GUY Bernard,
HENRISSAT Laëtitia,
HUOT Sébastien,
JEANDEMANGE Claude,
KIMS Éric,
KLEIN Jean-Claude
KOMONS Marie-
Laurence,
LENE Gérard,

MARIE Edouard,
MAZELIN Thierry,
NUFFER Jean-Philippe,
PAROT Sylvie,
RENARD Daniel,
ROGI Christophe,
ROQUIS Claude,
ROUYER Emmanuel,
THEODORIDES Gérard,
VOLOT Julien,

Secrétaire de séance : Madame Jessica VARIS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 mars 2025 à Darmannes
2. Approbation des comptes de gestion 2024 – budget principal et annexes
3. Comptes administratifs 2024
4. Affectation des résultats
5. Taux d'imposition
6. Budgets primitifs principal et annexes
7. ADMR de Saint-Blin : solde de la subvention 2024, vote de la convention 2025 et acompte 2025
8. Subvention Jeunes Agriculteurs : fête de l'Agriculture à Goncourt
9. Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la rénovation des sites scolaires
10. Attribution du marché pour l'aménagement du bâtiment la Poste de Bourmont
11. Programme informatique budget scolaire 2025
12. Programme d'investissement 2025
13. Fixation des tarifs des séjours été
14. Fixation des tarifs pour le Cyclo rail
15. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 mars 2025 à Darmannes

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 mars 2025 à Darmannes ne soulève pas d'observation.

2. Approbation des comptes de gestion 2024 – budget principal et annexes

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que les comptes de gestion relatifs aux :
 - Budget annexe : SPANC
 - Budget annexe : REOM
 - Budget annexe : Régie exploitation Cyclo-rail
 - Budget annexe : Bâtiment relais contrôle technique
 - Budget annexe : La Poste
 - Budget annexe : Petite Enfance
 - Budget annexe : Scolaire
 - Budget Principal : CCMR

Dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3. Comptes administratifs 2024

- **BUDGET ANNEXE SPANC**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget SPANC de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Communauté de Communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget du SPANC 2024, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC qui se résume comme suit :

Budget SPANC	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024
SECTION					
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	10 478,61	10 400,00	-78,61	17 078,11	16 999,50

- **BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget OM de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget OM 2024, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2024 du budget annexe Ordures ménagères qui se résume comme suit :

Budget OM	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024
SECTION					
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	1 012 518,73	1 023 201,21	10 682,48	35 081,67	45 764,15

• **BUDGET ANNEXE CYCLO-RAIL**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1er Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget Cyclo-Rail de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget du cyclo-rail 2024, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif cyclo-rail qui se résume comme suit :

Budget Cyclo-Rail	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024
SECTION					
Investissement	0	1 401,70	1 401,70	3 170,93	4 572,63
Fonctionnement	10 753,56	8 600,83	-2 152,73	73 336,32	71 183,59

• **BUDGET ANNEXE LA POSTE**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe La Poste de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe La Poste, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2024 qui se résume comme suit

Budget La Poste	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024
SECTION						
Investissement	8 570,08	19 967,42	11 397,34	33 648,00	Dépenses 15 000,00	30 045,34
					Recettes 0,00	
Fonctionnement	20 000,67	15 391,50	- 4 609,17	93 869,83		89 260,66

• **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**

Réuni sous la présidence de Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Petite enfance de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe enfance – petite enfance 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2024 qui se résume comme suit :

Budget petite Enfance	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024
SECTION						
Investissement	63 235,92	28 629,73	- 34 606,19	10 862,76	Dépenses 25 000,00	-23 743,43
					Recettes 25 000,00	
Fonctionnement	669 606,22	661 817,20	-7 789,02	19 860,57		12 071,55

• **BUDGET ANNEXE SCOLAIRE**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Scolaire de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe Scolaire, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2024 Scolaire qui se résume comme suit

Budget Scolaire	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024
SECTION						
Investissement	188 201,53	367 722,43	179 520,90	123 704,76	Dépenses 38 000,00 Recettes 38 000,00	303 225,66
Fonctionnement	1 838 411,37	1 818 637,52	-19 773,85	178 121,38		158 347,53

• **BUDGET PRINCIPAL**

Réuni sous la présidence de Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2024 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget principal 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2024 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2024 du budget principal qui se résume comme suit :

Budget Principal	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024
SECTION						
Investissement	739 534,37	319 557,73	-419 976,64	522 688,48	Dépenses 16 000,00	102 711,84
					Recettes 16 000,00	
Fonctionnement	3 178 348,63	3 209 692,60	31 343,97	799 801,06		831 145,03

4. Affectation des résultats

- **BUDGET ANNEXE SPANC**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du SPANC comme suit :

Budget SPANC	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	0	0	0	0	001	0
						1068	
Fonctionnement	10 478,61	10 400	-78,61	17 078,11	16 999,50	002 Recettes	16 999,50

- **BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des Ordures Ménagères
comme suit :

Budget OM	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	0	0	0	0	001	0
						1068	
Fonctionnement	1 012 518,73	1 023 201,21	10 682,48	35 081,67	45 764,15	002 Recettes	45 764,15

• **BUDGET ANNEXE REGIE EXPLOITATION CYCLO-RAIL**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du Cyclo-rail comme suit :

Budget Cyclo-Rail	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	1 401,70	1 401,70	3 170,93	4 572,63	001 Recettes	4 572,63
						1068	
Fonctionnement	0 753,56	8 600,83	-2 152,73	73 336,32	71 183,59	002 Recettes	71 183,59

• **BUDGET ANNEXE LA POSTE**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe de La Poste comme suit :

Budget La Poste	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Restes à réaliser	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	8 570,08	19 967,42	11 397,34	33 648,00	Dépenses 15 000,00	45 045,34	001 Recettes	30 045,34
					Recettes 0,00		1068	
Fonctionnement	20 000,67	15 391,50	-4 609,17	93 869,83		89 260,66	002 Recettes	89 260,66

- **BUDGET ANNEXE ENFANCE ET PETITE ENFANCE**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Petite Enfance comme suit :

Budget petite Enfance	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	63 235,92	28 629,73	34 606,19	10 862,76	Dépenses 25 000,00	-23 743,43	001 Dépenses	23 743,43
					Recettes 25 000,00			
							1068	12 071,55
Fonctionnement	669 606,22	661 817,20	-7 789,02	19 860,57		12 071,55	002 Recettes	0

- **BUDGET ANNEXE SCOLAIRE**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Scolaire comme suit :

Budget Scolaire	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	188 201,53	367 722,43	179 520,90	123 704,76	Dépenses 38 000,00	303 225,66	001 Recettes	303 225,66
					Recettes 38 000,00		1068	
Fonctionnement	1 838 411,37	1 818 637,52	-19 773,85	178 121,38		158 347,53	002 Recettes	158 347,53

• **BUDGET PRINCIPAL**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- **DECIDE** d’affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du Projet Touristique comme suit :

Budget Contrôle Technique SECTION	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION au BP 95000	
Investissement	215 385,30	217 847,40	2 462,10	- 2 462,10	0	001 Dépenses	
						1068	
Fonctionnement	1,21	0,83	- 0,38	23 066,20	23 065,82	002 Recettes	23 065,82

Budget Principal SECTION	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde	Report 2023	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2024	AFFECTATION	
Investissement	739 534,37	319 557,73	- 419 976,64	522 688,48	Dépenses 16 000,00 Recettes 16 000,00	102 711,84	001 Recettes 1068	102 711,84
Fonctionnement	3 178 348,63	3 209 692,60	31 343,97	799 801,06		831 115,03	002 Recettes	831 115,03 + 23 065,82 = 854 210,85

5. Taux d'imposition

Le Président indique à l'assemblée qu'au vu des orientations budgétaires présentées le 17 mars dernier et des résultats encourageants du budget 2024, il propose un maintien des taux d'imposition. Le produit fiscal attendu est de 1 273 663 €.

Le Président présente l'état 1259 qui laisse apparaître les taux de référence 2024 et propose les bases d'imposition 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter les taux de référence pour l'année 2025, proposés et présentés ci-dessous :

Intitulé	Taux votés 2025
Taxe sur le foncier bâti	7,04
Taxe sur le foncier non bâti	10,58
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	7,19
CFE	5,64

Fiscalité de zone : 19,08 %

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Budgets primitifs principal et annexes

• BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget annexe du SPANC est présenté par Michel BOULART, Vice-Président en charge de l'Environnement, des Ordures Ménagères et du SPANC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses - recettes : 36 999,50 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 0

- **BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES**

Le budget annexe des Ordures Ménagères est présenté par Michel BOULART, Vice-Président en charge de l'Environnement, des Ordures Ménagères et du SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif de la Redevance des Ordures Ménagères, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 1 087 378,15 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 0

- **BUDGET ANNEXE REGIE D'EXPLOITATION DU CYCLO-RAIL**

Le budget annexe du Cyclo-Rail est présenté par Jean-François GUNTHER, 1er Vice-Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif de la régie d'exploitation du Cyclo-Rail, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 126 383,59 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 43 982,63 €

- **BUDGET ANNEXE LA POSTE**

Le budget annexe de La Poste est présenté par Jean-Claude BRAYER, Vice-Président- en charge du Développement économique et de la politique territoriale de santé

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget annexe primitif du budget annexe de La Poste, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 104 260,66 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 226 395,34 €

- **BUDGET ANNEXE ENFANCE PETITE ENFANCE**

Le budget annexe Enfance Petite Enfance est présenté par Jean-François GUNTHER, 1er Vice-Président.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX constate qu'au budget primitif, il est prévu, en frais de personnels 180 000 € de plus par rapport à l'année précédente, alors que la crèche d'Illoud ne sera pas encore en service.

Monsieur Jean-François GUNTHER précise que par soucis d'équilibre et afin de prévoir les embauches éventuelles liées à l'absentéisme.

Monsieur Raphaël BILLETTE demande si les horaires d'ouverture de la crèche d'Illoud seront harmonisées avec celles d'Andelot et de Doulaincourt.

Monsieur le Président précise que les horaires d'ouvertures d'Illoud, seront certainement un peu plus élargies par rapport aux autres structures, car Illoud est excentré et se trouve à une heure de route de Chaumont.

Monsieur Frédéric FABRE demande si une enquête a été réalisée afin de quantifier le besoin en termes d'horaire.

Monsieur le Président informe qu'aucune demande spécifique de parents n'a été formulé à ce jour pour des horaires atypiques.

Monsieur Frédéric FABRE précise qu'il serait peut-être intéressant de réaliser une enquête sur toutes les structures, car des demandes lui ont été faite sur l'élargissement des horaires de la crèche.

Monsieur le Président précise que les structures ne rencontrent aucun problème de remplissage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif Enfance Petite Enfance, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 878 876 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 925 397,55 €

- **BUDGET ANNEXE SCOLAIRE**

Le budget annexe scolaire est présenté par Jean-François GUNTHER, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Frédéric FABRE demande si au budget 2025, section fonctionnement, il est prévu de donner plus de subventions pour les sorties scolaires étant donné que le Conseil Départemental se désengage. Monsieur Jean-François GUNTHER précise que Monsieur le Président du Conseil Départemental va réunir tous les Maires et Présidents des communautés de communes afin d'échanger à ce sujet.

Monsieur le Président propose de patienter jusqu'à la réunion organisée par le Conseil Départemental qui aura lieu début mai.

Monsieur Frédéric FABRE remarque que depuis septembre, aucune commission scolaire ne s'est réunie, de plus, en section d'investissement, aucun budget n'est prévu concernant la rénovation des sites scolaires.

Monsieur Jean-François GUNTHER informe du déroulement de l'opération de réhabilitation des sites scolaires : fin décembre, le conseil communautaire délibérait en faveur du lancement de la consultation d'assistant à maîtrise d'ouvrage, lors de ce conseil communautaire, il vous sera proposé de délibérer pour retenir l'entreprise, à la suite de quoi, cinq mois d'études seront nécessaires.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX constate que les atténuations de charges sont élevées, notamment dû à l'absentéisme et aux arrêts maladie qui s'envolent. Si les arrêts s'envolent, la logique voudrait qu'en 2025, au chapitre 013, les recettes soient plus conséquentes qu'en 2024, or ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-François GUNTHER précise que l'assurance statutaire palie.

Monsieur Frédéric FABRE est surpris qu'un montant soit prévu au budget primitif pour les subventions aux voyages scolaires étant donné que la réunion avec le Conseil Départemental n'a pas encore eu lieu.

Monsieur Jean-François GUNTHER précise que le budget prévisionnel devait être présenté, le chapitre 011 a été prévu largement et des décisions modificatives pourront être soumises au conseil communautaire si besoin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 53 voix pour, 2 abstentions, 0 contre :

- **VOTE** le budget annexe primitif du scolaire, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 2 132 123 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 570 038,56 €

- **BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal est présenté par Jean-François GUNTHER, 1er Vice-Président.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX remarque que les chiffres évoqués ne sont pas les mêmes que ceux envoyés aux élus.

Monsieur Jean-François GUNTHER informe l'assemblée que des modifications de dernières minutes ont eu lieu.

Monsieur Frédéric FABRE remarque que les recettes sont différentes entre les documents affichés et ceux envoyés.

Monsieur Jean-François GUNTHER précise qu'une coquille s'était glissée, elle a été rectifiée ce matin.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 53 voix pour, 2 abstentions, 0 contre : :

- **VOTE** le budget principal primitif, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 4 057 113,93 €

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 770 500 €

7. ADMR de Saint-Blin : solde de la subvention 2024, vote de la convention 2025 et acompte 2025

- Sur le budget Scolaire

Le Président rappelle que, les activités périscolaires et la restauration du groupe scolaire de Saint Blin sont gérées par l'ADMR de Saint Blin moyennant une participation financière de la CCMR.

Pour l'année 2024, un acompte de 30 000€ avait été voté et versé à l'association.

Après vérification du budget et du bilan transmis par la fédération départementale de l'ADMR, le Président propose au Conseil communautaire de verser à l'ADMR de Saint Blin le solde 2024 correspondant au bilan annuel présenté soit la somme de 27 780,60 €.

Par ailleurs, le budget prévisionnel pour 2025 adressé par l'ADMR aux services intercommunaux fait état d'une participation de la CCMR d'un montant de 57 780,60 €.

Le Président propose dans un premier temps et afin de ne pas fragiliser la structure, le versement d'un acompte de 30 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement du solde 2024 de 27 780,60 € et de l'acompte 2025 de 30 000 € à l'ADMR Saint Blin dans le cadre du contrat en cours pour l'organisation des activités périscolaires et de la restauration du groupe scolaire de Saint Blin.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif scolaire 2025
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Sur le budget Petite Enfance

Le Président rappelle que le centre de loisirs sans hébergement est assuré à Saint-Blin par les services de l'ADMR pendant les vacances scolaires hors périodes des fêtes de fin d'année.

Une convention a été conclue pour 1 an en 2024. En application de celle-ci, un acompte de 4 032 € a été voté et versé au profit de l'ADMR de Saint-Blin l'année dernière.

Au vu du bilan d'activité et du bilan financier transmis par l'association, le Président propose de verser le solde de la subvention 2024 soit 4 313,60 €.

Par ailleurs, une nouvelle convention est proposée pour 2025 afin que les services extrascolaires puissent de nouveau être assurés par l'ADMR de Saint-Blin : au vu du budget prévisionnel présenté pour l'année 2025, la participation de la CCMR pour l'année est évaluée à 7 750,40 €.

Il est proposé à l'assemblée le vote d'un acompte de 50% soit 3 875,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ALLOUE** le solde de la subvention 2024 pour un montant de 4 313,60 €.
- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes Meuse Rognon et l'ADMR concernant le fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement de Saint-Blin ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention
- **ALLOUE** une subvention de 3 875,20 € à l'ADMR correspondant à un acompte de 50% du budget prévisionnel de l'activité.
- **DIT** que le solde de la subvention 2025 sera versé après transmission et étude du bilan d'activité de l'association
- **INSCRIRA** les crédits au budget annexe primitif 2025 Petite Enfance
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

8. Subvention Jeunes Agriculteurs : fête de l'Agriculture à Goncourt

L'association J'Action Haute-Marne a sollicité la Communauté de Communes Meuse Rognon pour soutenir leur manifestation qui aura lieu en août à Goncourt.

Le territoire de la CCMR est essentiellement rural, cette manifestation a pour objectif de mettre en lumière l'agriculture locale, de valoriser le savoir-faire de nos agriculteurs et de favoriser un moment convivial de partage entre les habitants de notre territoire.

Le Président propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à cette association.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX demande combien donnait la CCMR les années passées.
Monsieur le Président précise que les années précédentes la CCMR donnait une subvention de 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association J'Action Haute-Marne
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la rénovation des sites scolaires

Lors du Conseil Communautaire du 19 décembre dernier, l'assemblée communautaire a approuvé le lancement d'un marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rénovation énergétique des sites scolaires de la Communauté de Communes Meuse Rognon.

Cette procédure adaptée a été publiée le 6 mars dernier sur la plateforme xmarches.fr. La date limite de remise des plis était définie au 27 mars 2025 à 17h00.

À l'issue de la procédure, il s'avère que 6 entreprises ont déposé une offre.

Selon les critères établis dans le règlement de consultation, les sociétés suivantes ont obtenu le meilleur classement.

Le Président expose le rapport d'analyse des offres élaboré par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 avril 2025. Il a été proposé de retenir le titulaire suivant :

PC ECONOMISTES pour une offre de 68 561,00 € HT soit 82 273,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché, concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rénovation énergétique des sites scolaires à l'entreprise :
PC ECONOMISTES pour une offre de 68 561,00 € HT soit 82 273,20 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer tout contrat en résultant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.
- **AUTORISE** le Président à ajuster les demandes de subventions complémentaires auprès des partenaires financiers
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet et à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Attribution du marché pour l'aménagement du bâtiment la Poste de Bourmont

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé, par délibération en date du 17 octobre 2024, de lancer un Avis d'Appel Public à la Concurrence, procédure adaptée, relative à « l'aménagement du bâtiment la Poste de Bourmont », avec une date limite de réception des offres fixée au 21 février 2025 à 17 heures.

27 entreprises ont déposé une offre recevable répartie selon les lots fractionnés de 1 à 9

Le lot 2 Bardage métallique – Charpente n'avait reçu aucune offre, il avait été déclaré infructueux lors du Conseil Communautaire du 17 mars dernier.

Selon les critères établis dans le règlement de consultation, les sociétés suivantes ont obtenu le meilleur classement.

Le Président expose le rapport d'analyse des offres élaboré par le Cabinet H2M, maître d'œuvre, et étudié par la commission d'appel d'offres réunie le 2 avril 2025 à titre consultatif. Il a été proposé de réaliser les travaux et en conséquence de retenir les titulaires suivants :

N° Lot	Désignation lot	Candidat	Offre
01	Démolition Gros-Œuvre Réseaux Aménagements intérieurs	SAS CASTENETTO BTP	30 877,69 €
02	Charpente métallique Bardage	SAS CONSTRU METAL	14 786,09 €
03	Menuiseries extérieures Aluminium	SAS FEVRE	18 800 €
04	Plâtrerie Isolation Plafonds	SARL YANN GIRARDOT	48 460,00 €
05	Menuiseries intérieures-Agencement	SARL AUDINOT JIM	30 495,30 €
06	Electricité Chauffage	SAS MARTINI	21 836,96 €
07	Plomberie Sanitaires Chauffage PAC air-air VMC	SARL HENRY Éric	29 474,00 €
08	Chape Carrelage Faïence	GAUCHERON Rémy	22 296,00 €
09	Peinture Nettoyage	SARL COTTART	11 457,00 €
TOTAL lots de 1 à 9			228 483,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché, concernant la construction d'une crèche à Illoud, aux entreprises suivantes :

N° Lot	Désignation lot	Candidat	Offre
01	Démolition Gros-Œuvre Réseaux Aménagements intérieurs	SAS CASTENETTO BTP	30 877,69 €
02	Charpente métallique Bardage	SAS CONSTRU METAL	14 786,09 €
03	Menuiseries extérieures Aluminium	SAS FEVRE	18 800 €
04	Plâtrerie Isolation Plafonds	SARL YANN GIRARDOT	48 460,00 €
05	Menuiseries intérieures- Agencement	SARL AUDINOT JIM	30 495,30 €
06	Electricité Chauffage	SAS MARTINI	21 836,96 €
07	Plomberie Sanitaires Chauffage PAC air-air VMC	SARL HENRY Éric	29 474,00 €
08	Chape Carrelage Faïence	GAUCHERON Rémy	22 296,00 €
09	Peinture Nettoyage	SARL COTTART	11 457,00 €
TOTAL lots de 1 à 9			228 483,04 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout contrat en résultant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.
- **AUTORISE** le Président à ajuster les demandes de subventions complémentaires auprès des partenaires financiers
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet et à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Programme informatique budget scolaire 2025

La Communauté de Communes Meuse Rognon investit dans le matériel informatique pour les sites scolaires d'années en années afin d'éviter l'obsolescence.

Ces investissements se font chaque année afin d'étaler les coûts et le renouvellement informatique.

Le Président propose au Conseil Communautaire de réaliser les investissements suivants :

Bourmont	4 ordinateurs portables	4 697,50 €
Breuvannes	1 pc (déjà livré)	1 175,00 €
Doulaincourt	6 ordinateurs portables enseignants (5+1)	7 046,67 €
Graffigny	Enceintes.	165,83 €
	1 ordinateur portable enseignant pour CM	1 175,00 €
Rimaucourt	Une classe mobile 12	10 824,17 €
Saint-Blin	Une classe mobile 12	10 824,17 €
SOUS TOTAL BUDGET SCOLAIRE INFORMATIQUE		35 908,33 €
Écoles	Fibre+Téléphonie	12 750,00 €
Andelot		
cantine	Téléphonie	1 048,33 €
SOUS TOTAL TELEPHONIE BUDGET SCOLAIRE		13 798,33 €
SOUS TOTAL BUDGET SCOLAIRE		49 706,67 €

Monsieur Raphaël BILLETTE demande si la fibre est présente sur toutes les école.

Monsieur Jean-François GUNTHER précise que la fibre est prévue sur tous les sites scolaires de la CCMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme informatique présenté pour un montant total de 49 706,67 € HT
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

12. Programme d'investissement 2025

Suite à la présentation des orientations budgétaires, le Président fait part à l'assemblée communautaire du programme d'investissements 2025.

PROJET	Coût estimatif (HT)	Reste à réaliser
Extension du cabinet médical d'Andelot-Blancheville	379 779,21€	176 245,47 €
Construction d'une crèche à Illoud	980 745 €	980 745 €
France Services Confidentialité et Sécurisation		13 474 €
Aménagement du bâtiment « La Poste » de Bourmont pour l'accueil d'un EMS.	205 635,25 €	169 327,49 €
Voirie communautaire	300 000 €	169 327,49 €
Réhabilitation du Pont de Montot-sur-Rognon	92 296 € (Travaux) +1 300 € MO	93 596 €
Accompagnement au numérique des écoles du territoire	59 648€	59 648 €
Finalisation du programme de travaux 2024 dans les bâtiments scolaires	22 280 €	22 280 €
Programme Petite enfance : Travaux sécuritaire et rénovation énergétique	25 000 €	25000 €
TOTAL	2 066 683,46 €	1 768 799 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme d'investissements 2025 tel que présenté ci-dessus pour un montant de € HT.
- **AUTORISE** le Président à déposer, pour l'ensemble de ce programme, les demandes de subventions auprès des différents partenaires : Etat, GIP, Conseil régional, Conseil départemental, CAF de la Haute-Marne.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
- **INSCRIT** au sein des différents budgets concernés les dépenses afférentes à ce programme
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Fixation des tarifs des séjours été

Dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et comme chaque année, des séjours sont proposés pendant les vacances d'été. Ils auront lieux du 21 au 25 juillet 2025 au centre sportif de Bellecin dans le Jura et du 4 au 8 aout 2025 au Chalet de la Mazerie géré par le Centre Culturel Haut-Marnais (CCHM). Ils sont ouverts à 24 enfants âgés de 12 ans à 17 ans et de 8 à 12 ans.

Un dossier de subvention auprès des services de l'Etat sera déposé dans le cadre du dispositif « colos apprenantes ». Si celui-ci est accordé, cela pourra engendrer une baisse du tarif appliqué par enfant de chaque famille.

Néanmoins, afin de pouvoir procéder aux inscriptions, le Président propose les tarifs ci-dessous, pour couvrir la dépense.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'organisation des activités mentionnées ci-dessus dans le cadre de l'ALSH
- **FIXE** les tarifs des séjours de la manière suivante :

SÉJOUR A LA MAZERIE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS à la semaine
< 800	200 €
800 à 1000	250 €
> 1000	300 €
Hors CCMR	550 €

SÉJOUR BELLECIN

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS à la semaine
< 800	180 €
800 à 1000	220 €
> 1000	250 €
Hors CCMR	470 €

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Fixation des tarifs pour le cyclo rail

Le Président rappelle que lors du précédent Conseil Communautaire, la reprise par la Communauté de Communes Meuse Rognon du cyclo rail en régie de recettes avait été exposé.

L'arrêté constitutif de la régie de recettes concernant l'exploitation du vélorail de Chantraines a été publié le 25 mars 2025, la nomination du régisseur et de son suppléant est également effective depuis cette date.

La commission tourisme s'est réunie le 1^{er} avril 2025 afin de proposer à l'assemblée communautaire les tarifs des prestations et ventes envisagées.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les prestations du cyclo rail nécessite une tarification,

Désignation	Tarif en euro
Utilisation de la cyclo draisiennne	25€ Tarif groupe 20€ (à partir de 5 draisiennes)
Eau plate /gazeuse	1€
Sodas (coca, limonade, orangina, etc)	2€
Jus de fruits/ Thé glacé	2€
Café / Thé	1€
Glace	3€
Chips	1€
Sandwich	4€
Bière sans alcool	2€
Gâteaux individuels	1€
Eco-cup	1€
Frites	3€
Formule : sandwich, frites, boisson	8€

Le Président précise que le cyclo rail sera ouvert du 14 juin au 14 septembre.

En juin et en septembre, les jours d'ouverture sont les samedis et dimanche de 10h00 à 19h00 avec un dernier départ de cyclo à 17h00. En juillet et en août, l'ouverture se fera du vendredi au lundi de 10h00 à 19h00, avec un dernier départ de cyclo à 17h00, possibilité pour les groupes de venir sur réservation uniquement, les mardis, mercredi et jeudi.

Un recrutement pour deux saisonniers a été lancé pour cette période.

Monsieur Sébastien GUILLERMO demande si les saisonniers doivent être majeurs.

Monsieur le Président informe que seuls les majeurs pourront être retenus car le travail en dimanche et jours fériés est interdit pour les mineurs.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX informe que la régie paraît simple, à son sens cela est une fausse bonne idée. En effet, les horaires d'ouvertures de 10h00 à 19h00 en période estival est trop courte.

Lors d'une Délégation de service public, le retenu doit travailler pour faire entrer l'argent alors qu'en régie, qu'il y ait du monde ou non, les saisonniers devront être payés. La régie suppose une caisse avec de l'argent, qui doit être en lieu sur chaque soir avec les recettes de la journée.

Monsieur le Président précise que le but est que le cyclo rail continue à ouvrir ses portes, aucun délégataire n'a pu être retenu pour cette année, il a fallu trouver une solution en urgence pour ouvrir le cyclo rail sur la période estivale et faire perdurer cet outil d'attractivité du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables au 1^{er} mai 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

15. Convention de partenariat avec le CDG 52 concernant les retraites

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement son article L.452-41,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2024, qui adopte les principes de la convention et sa tarification,

Le Président rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière, définie par le Conseil d'Administration de ce dernier, basée sur une tarification au temps passé.

Le tarif est le suivant pour toute demande complète reçue par le Centre de Gestion à compter de la signature de la convention, et au plus tôt du 1^{er} avril 2025 :

-65 euros par heure

-En cas de prestation effectuée hors des locaux du CDG52, le temps de trajet sera comptabilisé et facturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADHÈRE** à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Haute- Marne
- **CONFIE** au service retraites du Centre de Gestion de la Haute-Marne la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante avec le CDG 52 pour une période de trois années à compter du 01 avril 2025
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Informations et questions diverses

Monsieur Raphaël BILLETTE souhaiterait intégrer la commission scolaire.

Monsieur le Président informe que la composition des commissions ne sera pas modifiée à un an des élections. De plus, chaque commune ayant un site scolaire a un représentant à la commission scolaire, il ne peut y en avoir deux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Nicolas LACROIX

Jessica VARIS